# Mode d'emploi du Home sitting avec l'Association Goldenday

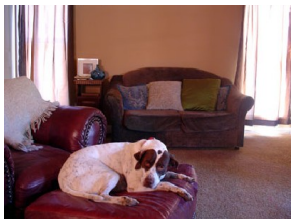

## Le principe de notre Association est d'organiser la garde à domicile des animaux.

**Pendant l'absence des propriétaires** ces animaux restent dans leur maison en compagnie d'une personne retraitée. Elle-même bénéficie en échange de ce service d'un logement gratuit dans une région ou une ville qu'elle aura choisie de découvrir.

**Qui sont les propriétaires concernés?**
A l'exception des agriculteurs possesseurs d'animaux de compagnie à 78% mais qui doivent trouver des solutions pour leur bétail, **A peu près tout le monde est concerné !** Les commerçants, artisans et chefs d'entreprise à 67 %, les ouvriers à 58 %, les employés à 48 %, les personnes dites des professions intermédiaires à 45 %, les cadres supérieurs et représentant des professions libérales à 37 %.
**A qui cela est-il proposé ?**
Uniquement aux **retraités** car les demandes de gardiennage ont lieu toute l'année et donc la **disponibilité doit être maximum tout le long de l'année.**

**Quelles sont les qualités** nécessaires aux Home-Sitter ou gardiens d'animaux à domicile ?

- **L'expérience** des animaux est indispensable : vous devez avoir eu un animal, chien ou chat… (ce sont principalement les animaux les plus possédés en France.
- **L'adaptabilité** ! Vous devez êtres capable de gérer une nouvelle maison ou un nouvel appartement rapidement. (généralement vous partagerez une soirée avec le propriétaire pour prendre les informations)
- **Le sens du contact.** Et...de la bonne humeur quand la garde tant attendu à déjà été réservé ou que le contrat tarde à arriver! Nos permanents sont des bénévoles... Merci de ne pas l'oublier !

**Qu'attend de vous le propriétaire ?**

- Que vous soyez **ponctuel** au rendez-vous pour bien commencer ! Prenez vos précautions pour arriver à l'heure.
- **Arivée** toujours la veille du départ des propriétaires.
- Que vous soyez **attentif** à ses recommandations.
- **Que la maison reste propre** : la maison doit être rendue aussi impeccable qu'a votre arrivée.
- Que vous occupiez avec **gentillesse des animaux** et que vous gardiez le logement en bon père de famille.
- Vous pouvez vous absenter en journée pour visiter la région mais vous devrez **être présents obligatoirement àla nuit**n au domicile.

**Ce qu'il ne peut pas vous demander…:** des travaux de jardinage, des travaux d'entretiens, du bricolage.. etc.… **Vous n'êtes pas des domestiques !** Cependant vous pouvez lui proposer d'arroser le jardin de tondre la pelouse durant un long séjour ou de relever le courrier pour rendre service.

**Quelles sont les conditions d'inscriptions ?**

- S'acquiter des frais d'inscription: **20€ par an** pour un couple ou **15€** pour une persone seule.
- Etre en **retraite ou pré-retraite** au moment de votre inscription (facile à justifier avec un avis de paiement de votre caisse de retraite)
- Que vous puissiez **justifier d'un domicile**(avec une facture de gaz ou d'électricité)
- Que vous soyez **assurer** pour la responsabilité civile(Cette assurance est comprise dans l'assurance habitation.)
- Que vous puissiez **imprimer et scanner** les différents document que nous échangerons.
- Un **extrait de casier judicaire** est demandé pour l'inscription.
- **Une discution téléphonique** permettra de faire plus ample connaissance et de discuter ensemble vos connaissances des animaux.

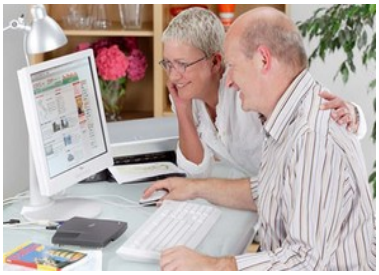

**Comment se passe le choix et le déroulement des séjours de gardes?**

Une fois inscrit vous recevrez le mot de passe permettant de visualiser sur la page : http://www.gardeanimaux.info/retraites.php les séjours de garde dipsonibles avec le type d'animaux à garder, chien ou chats généralement, une description du logement et des environs

**Une fois votre choix effectué**, vous réservez votre séjour par mail, téléphone... Vous recevrez les coordonnées du propriétaire. **Un contrat sera alors établi** entre vous et le propriétaire.

**Le suivi** : En cas de problème vous aurez durant les séjours de gardes un numéro d'urgence 24/24 pour contacter un permanent de garde.

**Un point** non négligeable la **participation aux frais de route** variant de **20€ à 50 €** par séjour de garde en fonction de la distance à parcourir.

**Indemnité kilométrique:**

Pour chaque déplacement pour un séjour de garde vous recevrez des propriétaires une **participation à vos frais de route**.Cette participation est variable en fonction de la distance entre votre domicile et le lieu de garde:

Si vous parcourez moins de **200 km*** = la participations au frais de route sera de **20 €**, entre **200 et 300km**=**30 €**, entre **300 et 400 km**= **40 €,** plus de **400km** =**50 €**.

***Distance domicile adhérent lieu de garde considérée à partir du logiciel via-michelin( www.viamichelin.fr) option « itinaire conseillé »la route considerée est uniquement l 'aller, le retour étant à vos frais.

**Goldenday** Association loi 1901
Siége Social : 8 rue des sports- 53000 Laval.
Tel 02.44.72.91.74
resa@gardeanimaux.info
www.gardeanimaux.info

**Goldenday** Association loi 1901
Siége Social : 8 rue des sports- 53000 Laval.
Tel 02.44.72.91.74
resa@gardeanimaux.info
www.gardeanimaux.info